

DETECTER UNE MINORITE : LES VAUDOIS DU LUBERON (1460-1560)

Le Luberon – cette montagne qui culmine à 1.100 m d'altitude séparant la plaine de la Durance au sud de celle du Calavon au nord – avec la bordure méridionale du Plateau de Vaucluse jusque vers Murs constitue une originalité. Non pas parce qu'il relevait partie du pape et partie du roi de France, non pas encore parce qu'il représentait moins une barrière qu'un lien entre les deux versants mais parce que, au cœur d'une province restée traditionnellement et globalement fidèle à Rome, il a regroupé une population protestante à la fois dense et rurale dès le XVI^e siècle et jusqu'à aujourd'hui.

L'origine de cette implantation est connue. Les vaudois – adeptes du mouvement des « Pauvres de Lyon » dû à l'initiative d'un marchand lyonnais nommé Vaudès vers 1170 – ont fait ici le lit de la Réforme. Mais, pour survivre, ils celaient volontairement leur dissidence religieuse, pratiquant ce que Calvin appela le « nicodémisme ». Par ailleurs, pour l'essentiel, ils constituaient un peuple d'agriculteurs et de pasteurs relativement modestes même si la plupart étaient, comme souvent en Provence, propriétaires de quelques biens fonds. C'est dire combien partir à la recherche des vaudois constitue une tâche délicate puisque non seulement, comme tous les travailleurs, de la campagne et de la ville, ils ont laissé peu de traces écrites mais qu'en outre ils vivaient leur dissidence dans une clandestinité consciente et organisée ¹.

1. Je me permets de renvoyer une fois pour toutes à ma thèse de doctorat d'Etat soutenue en mai 1984 à Aix-en-Provence et publiée sous le titre : *Les vaudois du Luberon. Une minorité en Provence (1460-1560)*. Méridol, 1984. En effet l'essentiel de ce qui suit en est tiré.

I - LE PROBLEME

Si le but était clair – identifier les vaudois – la difficulté restait grande. En effet, d'une part à cause de leur « mimétisme » les vaudois se fondaient – à nos yeux du moins – dans le reste de la population rurale tandis que, d'autre part, lorsque la persécution contre eux commença vers 1530, les autorités ne les distinguèrent pas des autres « hérétiques », les uns et les autres accusés indifféremment d'être « vaudois et luthériens ».

Dans un premier temps j'ai constitué le fichier des Provençaux poursuivis pour hérésie entre 1530 et 1560, soit du début des poursuites jusqu'à la veille des guerres religieuses. Les archives judiciaires ont fourni le lot le plus important. Il s'agit du fonds du parlement de Provence, dont la série de registres s'ouvre en 1532, ainsi que des procédures engagées par l'inquisiteur Jean de Roma contre le prédicateur vaudois Pierre Griot en 1532 et contre une habitante d'Apt, Catherine Castagne, l'année suivante².

A ces sources hostiles à la nouvelle parole de réforme il convenait d'ajouter celles de Genève qui pour être cette fois favorables aux réformés – la cité de Calvin ouvrit ses portes aux réfugiés dès l'année 1545, celle du massacre en Provence – nous permettaient d'identifier les Provençaux qui, en même temps que leur vie, avaient sauvé leur liberté de conscience au prix de l'exil³. Ces diverses sources réunies permettaient donc de saisir ceux qui, dès cette époque, furent repérés comme des partisans de la nouvelle religion. Elles livrèrent au total 2.164 individus pour l'ensemble de la Provence, tous accusés de « crime de lèse-majesté divine et humaine » ou d'hérésie. Mais, parmi eux, comment distinguer, sans risque d'erreur, les vaudois des autres réformés de la première heure ?

La distinction s'avère d'autant plus malaisée à établir que, comme nous le savons les vaudois devinrent effectivement protestants. Mais ils s'étaient groupés dans la région du Luberon. Or, l'*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, parue à Anvers en 1580 et traditionnellement attribuée à Théodore de Bèze, sur les soixante « églises dressées » en Provence vers 1560 en situe presque la moitié dans cette zone du Luberon. J'ai donc retenu, parmi les « hérétiques » du précédent fichier, ceux qui habitaient ces bourgs et villages, après avoir éliminé ceux dont le lieu

2. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 3640 à 3647, 3722 à 3763, 4488 à 4500, 5443 à 5458. Procédures de l'inquisiteur Jean de Roma : Archives nationales, Paris, J 851, n° 2, voir G. AUDISIO, *Le barbe et l'inquisiteur*, Aix-en-Provence, 1979 ; et Musée Arbaud, Aix-en-Provence, MQ 755, voir R. AUBENAS, « Un registre d'enquêtes de l'inquisiteur Jean de Rome (1532) » in *Etudes d'histoire du droit canonique dédiées à G. Le Bras*, Paris, 1965, t. 1, p. 3-9.

3. P.-F. GEISENDORF, *Livre des habitants de Genève*, t. 1 : 1549-1560. Genève, 1957. Archives d'Etat de Genève : registres paroissiaux, registres de l'hôpital, notaires de Genève, Pency et Jussy.

d'habitation n'était pas précisé. Le total tomba alors à 1423 individus, soit 66 % de l'ensemble. Cette approche restait toutefois trop grossière. En effet, d'abord rien n'autorisait à penser que toute la population de ces villages dans son ensemble fût vaudoise. Ensuite, et à l'inverse, une minorité vaudoise, plus ou moins importante, installée dans des bourgs à majorité catholique romaine pouvait de la sorte échapper. Enfin, ainsi vus de l'extérieur les vaudois ne livraient pas les critères d'identité recherchés car les sources judiciaires aussi bien que celles de Genève demeurent bien avares de renseignements. Elles livrent seulement date, nom, prénom, lieu d'habitation et très rarement une profession. Comment dès lors tenter de pénétrer chez ces gens qu'un seul mot cependant suffisait à désigner et qui devaient donc constituer un ensemble cohérent de population. Il était indispensable, pour mieux les connaître et tenter de déceler les éléments constitutifs de leur unité, de faire appel à d'autres sources.

2 - LA DEMARCHE

Cette source, susceptible de fournir des renseignements plus riches sur les familles et les personnes, fut une fois encore trouvée dans les registres notariaux. On sait l'utilité que ceux-ci revêtent pour l'historien dans les domaines économique et social. On sait aussi que grâce aux testaments – dont les clauses religieuses étaient alors courantes et nombreuses en vue du salut de l'âme dans l'au-delà – il est possible de pénétrer jusque dans les mentalités religieuses d'une population⁴. En effet, dans le Midi en tout cas, la pratique testamentaire et, plus largement, le recours au notaire étaient entrés dans les mœurs et pas seulement des notables. Par ailleurs la formule notariale dépend pour une bonne part non pas tant du notaire que de ses clients et une modification, y compris en certains cas le silence, peut devenir significative. La preuve en a été faite, je n'y reviens pas ici. D'autant plus que mon présent propos est de vérifier en quoi les vaudois constituaient une communauté humaine avant que religieuse. Qu'ils aient formé un groupe organisé de « dissidents de la foi », cela ne fait aucune doute, même si le problème reste de savoir dans quelles mesures. Mais ne sait-on pas que bien des éléments constitutifs d'une minorité, y compris religieuse, se situent totalement ou partiellement hors du champ de la croyance et parfois même de la conscience également ? Comment saisir ces éléments pour nos vaudois ?

Il est apparu que, du point de vue qui nous occupe ici tout autant que du point de vue religieux d'ailleurs, les deux types d'actes notariés les plus utiles étaient le testament et le mariage. Le contrat matrimonial se trouvait alors au moins aussi largement pratiqué que le testament, sans que l'on puisse

4. Voir en particulier M. VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, 1973 ; P. CHAUNU, *La mort à Paris. XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, 1978 ; J. CHIFFOLEAU, *La comptabilité de l'au-delà*, Rome, 1980.

en établir une preuve chiffrée puisque les registres paroissiaux n'existent pas à cette époque et que c'est dans un XVII^e siècle tardif que les curés enregistrèrent régulièrement les sacrements de mariage. Il s'agissait donc de relever les mariages et les testaments conservés dans les registres notariaux et établis pour les habitants des lieux supposés vaudois dans le Luberon. Mais, vu l'immensité des fonds, il ne pouvait être question de dépouiller ces actes pour la trentaine de localités. Il convenait alors de faire un choix qui fût le plus représentatif possible de l'ensemble. S'il fallut malheureusement abandonner Mérindol – pourtant haut-lieu du valdéisme puis du protestantisme en Luberon – faute de sources, Cabrières-d'Avignon fut retenu, malgré la faiblesse du nombre d'actes retrouvés dans les études de l'Isle-sur-la-Sorgue, pour son caractère de petite place fortifiée et pour sa situation en terre pontificale. Lourmarin s'ajouta naturellement ainsi que les quatre villages de la vallée d'Aigues : Cabrières, La Motte, Peypin et Saint-Martin-de-la-Brasque. Ces six localités constituent l'échantillon vaudois.

Cependant, pour faire apparaître des critères d'identification vaudoise il fallait nécessairement choisir un site comparable aux précédents, établi à proximité, dont on soit assuré qu'il regroupait une population unanimement catholique et, cela va sans dire, dont les registres notariés aient été conservés. Le choix se porta assez vite sur Cucuron, situé entre Lourmarin et Cabrières-d'Aigues, dont les fonds judiciaires n'avaient livré que cinq habitants suspects d'hérésie et qui a conservé une belle série notariale continue depuis le XV^e siècle⁵. La collecte des mariages et des testaments pour ces sept localités aboutit à ce résultat :

	Testateurs	Conjoints	Total
Vaudois (six localités)	182	885	1.067
Catholiques (Cucuron)	163	445	608
Total	345	1.330	1.675

Pour que les différences entre population vaudoise et non-vaudoise émergent plus clairement – le but étant de vérifier s'il existait une sorte de « modèle » vaudois – je croisai les deux fichiers : le premier constitué par les « hérétiques » issus des six villages vaudois – soit 464 personnes – et le

5. Les séries notariales dépouillées se trouvent aux Archives départementales de Vaucluse. Il s'agit des études d'Apt (Geoffroy et Pondicq), Cadenet (Seigue), Cavaillon (Guis, Liffan, Rousset), Cucuron (Ricou), l'Isle-sur-la-Sorgue (Moureau, Roussel), Pertuis (Barriol, Enjoubert), La Tour-d'Aigues (Ailhaud-Castelet).

second formé des testateurs et des époux habitant ces mêmes lieux, soit 1.067 individus. Il en sortit 59 testateurs et 172 époux « hérétiques ». La comparaison de ces actes avec ceux issus de Cucuron fit apparaître plusieurs différences sensibles. L'élargissement de la confrontation, appliquée non plus seulement aux hérétiques mais élargie au millier d'actes provenant des six lieux vaudois confirma le contraste. Celui-ci apparut sur une dizaine de points qui devenaient autant de critères de différenciation et donc d'identification vaudoise. Laissant ceux de ces critères qui relèvent plus proprement du domaine de la sensibilité religieuse, je voudrais retenir seulement ici ceux qui sont plus largement de type ethnologique.

3 - DES SIGNES D'IDENTITE

Le premier trait qui apparaît à l'analyse de ces actes notariés est l'importance de l'immigration. Le notaire en effet a noté non seulement le lieu d'habitation mais aussi celui de l'origine de ses clients. Voici, par exemple, Dauphin Alard, fils de feu Jean de Freissinières au diocèse d'Embrun, habitant Cabrières-d'Aigues qui épouse Agnès Ripert, fille de feu Antoine également de Freissinières le 23 janvier 1509 ou bien encore Antoine Bonin, de Pragelat au diocèse de Turin mais habitant Lourmarin, qui teste dans ce dernier lieu le 22 juillet 1512⁶. Sur les 1675 personnes, époux ou testateurs, finalement rassemblés, 398 n'étaient pas nés en Vaucluse, soit 24 %. Le flux essentiel de cette migration descendait des Alpes dauphinoises et piémontaises : 327 sur les 398, soit 82 %. En ratisant plus large et débordant mariages et testaments, si l'on prend en compte tous les actes notariés passés par cette population, on arrive à 789 nouveaux venus dont 76 % proviennent de ces montagnes, c'est-à-dire les archidiocèses de Turin et d'Embrun.

Cette migration correspond au grand repeuplement de la Provence, sortie très affaiblie et diminuée des troubles et des calamités du XIV^e siècle. La région du Luberon y attira essentiellement des agriculteurs venus donc des Alpes méridionales. Les vaudois firent donc partie de cette grande vague migratoire. Mais ce qui permet de les distinguer des autres colons c'est qu'ils rebâtirent d'anciens villages abandonnés plutôt que d'aller accroître une population déjà installée dans certains bourgs. De sorte que le taux d'immigrés est nettement plus élevé dans ces localités qu'à Cucuron par exemple. Sur les 398 immigrés repérés 75 seulement (19 %) s'installèrent dans ce dernier site tandis que les 81 % restant élirent domicile dans les six localités vaudoises indiquées. Ainsi 30 % de la population vaudoise, saisie à travers mariages et testaments, étaient étrangers au pays contre 12 % seulement à Cucuron. La mention des ancêtres, auprès desquels les testateurs souhaitent être enterrés entre 1460 et 1530 – et l'on sait l'importance

6. Archives départementales de Vaucluse, E Notaires, Ricou 76 f^o 48 et 66 f^o 163.

capitale que revêtait aux yeux de ces gens la solidarité « verticale » qui les reliait à leurs pères pour former une lignée – confirme ces faits : elle se trouve dans 71 % des testaments de Cucuron contre 38 % à peine chez les vaudois.

Mais, plus que l'aspect quantitatif, c'est la qualité de cette migration qui caractérise les vaudois. Si l'on considère les villages d'origine des colons, le contraste est frappant. En effet 95 % de ceux qui proviennent des Alpes et qui habitent un des six villages sont issus d'une localité repérée comme hérétique depuis au moins le XIV^e siècle. A Cucuron au contraire sur les 75 immigrés 21 seulement, soit 28 %, en viennent. A l'évidence les vaudois ont fui Cucuron tandis qu'ils ont investi des sites à rebâtir, comme la vallée d'Aigues.

La seconde caractéristique vaudoise consiste précisément dans cette élection de l'habitat lors de l'installation en Provence ou en Comtat. A partir des procès, et surtout des deux procédures inquisitoriales de Jean de Roma, on constate que ce sont toujours les mêmes villages qui sont cités, par les dénonciateurs ou par les accusés eux-mêmes au cours de leurs aveux, comme nids d'hérétiques. Il s'agit bien sûr des sites retenus comme échantillon mais aussi de Mérindol, La Roque-d'Anthéron, Silvacane, Velaux, Roussillon, Gargas, Gignac, Murs, etc. Au total trente-six localités paraissent peuplées totalement ou en majorité de vaudois. Il est possible dès lors d'établir une géographie de la présence vaudoise (voir carte ci-jointe). La preuve complémentaire est apportée par le fait que 97 % des immigrés venus des lieux alpins « hérétiques » se sont établis dans l'un de ces trente-six villages ou hameaux. Et cette implantation « réservée » en quelque sorte se maintint tout au long de la période étudiée grâce notamment à une stratégie matrimoniale.

On sait combien le mariage constitue un test pour apprécier l'ouverture ou le repli sur soi, l'assimilation ou la permanence d'un groupe social. Avec qui vaudois et vaudoises se marient-ils ? Seulement 11 % des conjoints habitant l'une des six localités retenues opèrent un choix hors des trente-six lieux caractérisés comme vaudois. Et, à l'inverse, qui les gens de Cucuron épousent-ils ? Seuls 10 % choisissent un époux ou une épouse venant d'une de ces localités. Cette géographie élective et sélective est remarquable car – mis à part Cabrières-d'Avignon – ces sites se trouvent à proximité les uns des autres et Cucuron se situe même, comme on l'a vu, en plein pays vaudois. C'est ainsi une véritable exclusion réciproque que nous enregistrons : à peine 3 % des vaudois de ces six localités épousent un habitant de Cucuron pourtant si proche. Nous touchons sans doute ici à un trait essentiel du comportement social, mais probablement aussi religieux, des vaudois. Pour assurer la survie du groupe dans sa spécificité ces immigrés se marient entre eux.

Il résulte de cet intermariage un contraste onomastique particulièrement caractérisé entre les lieux vaudois et les autres. D'abord en comparant le

stock des patronymes, tout au long du siècle, pour Cucuron et même pour Lourmarin – deux bourgs à peu près semblables permettant la confrontation – nous constatons que la palette est bien plus riche pour Cucuron (256 patronymes) que pour Lourmarin (144). En outre le coefficient de « fréquentation » de ces noms – obtenu en divisant le nombre d'habitants du lieu par celui des patronymes qu'ils portent – est de 2,32 pour Cucuron contre 3,97 pour Lourmarin. Autrement dit le choix, si l'on peut dire, est plus grand en pays catholique qu'en pays vaudois (Cabrières-d'Aigues a même un coefficient de 4,92). Ainsi le stock de noms venus des Alpes et portés par les vaudois est resté limité, à l'inverse de celui de Cucuron qui n'a cessé de s'accroître au cours de la période.

Si le stock de noms vaudois resta à peu près identique c'est que les vaudois, même une fois établis en Provence, continuaient à se marier entre eux. C'est presque toujours les mêmes noms qui reviennent dans les lieux qu'ils habitent par opposition par exemple à Cucuron. Ici encore, comme pour le choix des époux – les deux étant évidemment liés –, le panorama apparaît fortement contrasté. Si l'on considère d'une part les patronymes des six lieux vaudois retenus et, d'autre part, ceux de Cucuron, nous constatons qu'il n'y a pour ainsi dire aucune interpénétration. En fin de compte certains noms apparaissent caractéristiques de Cucuron au contraire d'autres, propres aux vaudois. Si l'on relève les noms les plus fréquents, nous constatons que les 27 noms de Cucuron ne se trouvent portés qu'à 11 % dans les 36 villages vaudois et, à l'inverse, que les 45 patronymes liés aux six lieux vaudois retenus ne se retrouvent qu'à 10 % à Cucuron. Ainsi à la géographie différentielle des sites catholiques et vaudois se superpose et correspond respectivement une opposition onomastique particulièrement nette entre ces mêmes lieux qui, de fait, s'excluent réciproquement malgré leur proximité.

*
**

Les autorités du temps, tant laïques que religieuses, avaient fini par saisir certains de ces éléments. Notamment l'origine piémontaise ou la résidence dans telle ou telle localité du Luberon suffisaient à faire suspecter d'hérésie un Provençal à partir des années 1530. Ainsi, par exemple, en 1532, à l'inquisiteur Jean de Roma qui demande à Poncet Martin de Roussillon d'où il est originaire « quand il répondit qu'il était de Piémont le dit de Roma dit qu'il était vaudois »⁷. Et d'ailleurs les commissaires royaux recommandaient au roi en 1533 d'imposer un contrôle sélectif de l'immigration en Provence pour surveiller de près en particulier ceux qui venaient des Alpes piémontaises et dauphinoises⁸.

7. Archives nationales, Paris, J 851, n° 2, f° 20 v°.

8. Ibid., f° 163 ; voir G. AUDISIO, « Le rapport des commissaires du roi sur les vaudois (Aix-en-Provence, 1533) » in *I Valdese e l'Europa*, Torre Pellice, 1982, p. 139-150.

En réalité ce que nous voyons c'est le fonctionnement d'un véritable réseau. Les vaudois, partis des mêmes localités alpines, se regroupent dans certains villages provençaux ou comtadins de préférence à d'autres, se marient entre eux et portent des patronymes jusqu'alors inconnus dans le bas pays, modifiant ainsi durablement – jusqu'à aujourd'hui – le paysage onomastique qui se révèle fortement contrasté : catholiques romains et vaudois peuvent se repérer déjà à leur nom. D'autres éléments encore pourraient être apportés dans cette description des relations privilégiées que les vaudois entretenaient entre eux : liens avec le pays d'origine, mais aussi relations d'affaires, contrats d'apprentissage, choix des parrains et marraines aux baptêmes...

En nous limitant à l'aspect sociologique – quelque peu artificiellement il est vrai car les personnes ne sont pas sécables – et sans aborder le domaine proprement religieux alors que ce dernier constitue, faut-il le souligner, le fondement même de cette communauté, les quatre traits propres aux vaudois sont apparus comme de véritables critères d'identité, et donc d'identification : tous les quatre à la fois sont présents dans plus de 90 % des contrats de mariage passés par la population des six villages vaudois constituant l'échantillon et, à l'inverse, dans moins de 3 % de ceux de Cucuron. Ainsi un traitement approprié des actes notariés permet de repérer une communauté, fût-elle discrète ou même clandestine.

Gabriel AUDISIO